



VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 8 Novembre 2011

DOSSIER N° 7 :

MODIFICATION DU TABLEAU
DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 8 Novembre 2011

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 27

Absents : 5

Excusés : 3

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON-CAZENAVE, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, MME MADELMONT, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME THIBAUDEAU, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

Excusés avec procuration : M. Dominique VINCENT (à MME SALIN), M. FARGEON (à MME COSSECQ), MME TRAORE (à MME MADELMONT)

Absents : MME DE PONCHEVILLE, M. ASSERAY, MME DESON, M. PASCAL, M. BARRIER,

Secrétaire : M. LAMARQUE

DOSSIER N° 7 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

RAPPORTEUR : M. VALMIER

Ajustement de la qualification des emplois suite à des vacances de poste ou de l'évolution des services au 1^{er} décembre 2011

FILIERE ADMINISTRATIVE

- ✓ **Création de deux emplois fonctionnels de Directeur Général Adjoint des Communes de 20-40 000 habitants**

Les emplois fonctionnels sont des emplois permanents totalement distincts des emplois que les titulaires des grades relevant des cadres d'emplois ont vocation à occuper.

L'emploi de Directeur Général Adjoint est un emploi administratif de direction et relève des décrets n° 87-1101 et 87-1102 du 30 décembre 1987.

Ces deux emplois fonctionnels seront occupés par voie de détachement par des membres du cadre d'emplois des attachés territoriaux, responsables de pôle au sein de la Mairie. L'avis de la Commission Paritaire Administrative sera demandé.

Il s'agit d'un emploi de directeur général adjoint chargé des finances et des projets internes (dématérialisation, évaluation, démarche qualité...) et d'un emploi de directeur général adjoint chargé de coordonner les actions des services à la population : le pôle jeunesse, éducation, sports et les services au public, état civil élections, police municipale ...

Cette nouvelle organisation vise à moderniser le fonctionnement de l'administration en améliorant la transversalité et permettant une meilleure efficacité des services municipaux.

Les deux agents seront en outre chargés de seconder et de suppléer, le cas échéant, le directeur général des services dans ses diverses fonctions.

Les fonctionnaires détachés bénéficieront du régime indemnitaire afférent à leur grade.

FILIERE ANIMATION

- ✓ **Création de 1 poste d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe à temps non complet 24/35^{ème}**
- ✓ Suppression d'un poste de CAE

Les adjoints d'animation territoriaux constituent un cadre d'emplois de la filière animation de catégorie C au sens de l'article 5 de la loi du 26 janvier 1984.

Le cadre d'emplois comprend les grades d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe, d'adjoint d'animation territorial de 1^{ère} classe, d'adjoint d'animation territorial principal de 2^{ème} classe et d'adjoint d'animation territorial principal de 1^{ère} classe.

Les membres du cadre d'emplois interviennent dans le secteur périscolaire et de l'organisation d'activités de loisirs. Ils peuvent intervenir au sein de structures d'accueil ou d'hébergement.

Ainsi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la fonction publique territoriale,

Considérant que les besoins des services le justifient,

**Le Conseil Municipal après en voir délibéré par :
30 voix POUR**

Article 1 : Modifie le tableau des effectifs dans les conditions ci-exposées,

Article 2 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget chapitre 012.

Fait et délibéré le 8 Novembre 2011

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Patrick Bobet', written over a horizontal line.

Patrick BOBET

